

« Animer un atelier lecture avec des seniors »

Public :

- Cette formation s'adresse aux professionnels souhaitant concevoir, organiser et animer des ateliers lecture auprès de personnes âgées, notamment :
- professionnels de l'animation et de la vie sociale ;
- professionnels exerçant en EHPAD, résidence autonomie, résidence services seniors ou structure médico-sociale ;
- professionnels des bibliothèques, médiathèques ou réseaux de lecture publique ;
- professionnels ou intervenants impliqués dans des projets culturels, sociaux, intergénérationnels ou de médiation autour du livre auprès du public senior.

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

7 heures / 1 jour

Objectifs de cette formation :

- Être capable de concevoir, organiser et animer un atelier lecture adapté aux besoins, capacités et envies des personnes âgées, en intégrant des supports accessibles, des principes Montessori et des formats d'animation favorisant la participation.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les bienfaits de la lecture pour les personnes âgées.
- Repérer les besoins et difficultés des différents publics seniors : troubles cognitifs, troubles de la vision, fatigue, anxiété, troubles du comportement, perte d'autonomie.
- Comprendre les principes de la méthode Montessori adaptée aux personnes âgées et leur intérêt dans un atelier lecture.
- Utiliser un livret de lecture Montessori comme support d'animation.
- Choisir des supports de lecture adaptés aux capacités du public accompagné.
- Construire une séance d'atelier lecture simple, structurée, accessible et participative.
- Adapter leur posture d'animation pour favoriser l'autonomie, le choix, la réussite et la valorisation des participants.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658179612 ou par courriel : formations@spaudits.fr

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises permettant le travail en sous-groupes, une salle adaptée au nombre de participants, vidéoprojecteur ou écran, paperboard ou tableau blanc, feutres, supports de lecture variés si possible : livres, revues, albums, textes courts, photographies, cartes postales, objets évocateurs, quelques supports en gros caractères si disponibles, connexion internet souhaitée mais non indispensable.

Les participants peuvent également apporter un livre, un texte court, un album, une revue, une photographie ou tout autre support qu'ils aimeraient utiliser auprès d'un public senior.

Moyens et supports pédagogiques :

- Support de formation.
- Trame de préparation d'un atelier lecture.
- Fiche atelier lecture prête à compléter.
- Exemple de livret de lecture Montessori.
- Grille d'adaptation selon les publics seniors.
- Liste d'idées de supports et formats d'ateliers lecture.
- Mises en situation et échanges de pratiques.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Évaluation :

- Recueil des attentes en début de formation.
- Exercices pratiques tout au long de la journée.
- Observation des mises en situation.
- Réalisation d'une trame d'atelier lecture.
- Auto-évaluation des acquis en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction.

Le Prix :

En Inter : 350 euros HT/ stagiaire

EN intra : Nous contacter/ devis établi sur-mesure.

Contexte :

La lecture est un formidable support d'animation auprès des personnes âgées. Elle permet de stimuler la mémoire et l'attention, de favoriser l'expression, de réveiller les souvenirs, d'apaiser l'anxiété, de soutenir le lien social et de maintenir l'accès à la culture.

Pourtant, sur le terrain, proposer des animations autour du livre n'est pas toujours simple. Certaines personnes âgées ne peuvent plus lire seules, se fatiguent rapidement, présentent des troubles de la mémoire, des troubles de la vision, des troubles de l'attention ou des comportements qui rendent les ateliers collectifs plus complexes.

Animer un atelier lecture avec des seniors ne consiste pas seulement à lire un texte à voix haute. Il s'agit de choisir les bons supports, d'adapter la durée, de créer un climat de confiance, de favoriser la participation et de proposer des formats accessibles, vivants et valorisants.

Cette formation intègre notamment une approche inspirée de la méthode Montessori adaptée aux personnes âgées, en s'appuyant sur des livrets de lecture courts, lisibles, structurés et facilitant la participation des personnes vivant avec des troubles cognitifs.

L'objectif est de permettre aux professionnels de repartir avec des idées concrètes, des outils simples et une trame d'atelier directement réutilisable sur le terrain.

Méthodes pédagogiques :

La formation repose sur une pédagogie active, concrète et directement transférable :

- apports théoriques courts ;
- échanges de pratiques ;
- analyse de situations de terrain ;
- expérimentation de supports de lecture adaptés ;
- découverte et utilisation d'un livret de lecture Montessori ;
- exercices pratiques ;
- mises en situation ;
- travail individuel ou en sous-groupes ;
- construction d'une trame d'atelier lecture ;
- création d'idées d'actions autour du livre.

Programme de la journée

Comprendre les bienfaits de la lecture pour les seniors

- La lecture comme support de stimulation cognitive
- La lecture comme support d'apaisement
- La lecture comme support de lien social
- La lecture comme support émotionnel et identitaire

Adapter la lecture aux besoins et difficultés des personnes âgées

- Adapter la lecture aux personnes vivant avec des troubles cognitifs
- Adapter la lecture aux personnes ayant des troubles de la vision
- Adapter la lecture aux personnes présentant des troubles du comportement
- Adapter la lecture aux personnes fatigables ou peu participantes

Découvrir la méthode Montessori adaptée à la lecture avec les seniors

- Les grands principes Montessori adaptés aux personnes âgées

- Pourquoi cette approche est pertinente dans un atelier lecture
- Le livret de lecture Montessori
- Comment présenter un livret de lecture Montessori à une personne âgée ?
- Comment laisser le choix sans perdre le cadre ?
- Comment accompagner sans faire à la place ?

Construire une séquence courte avec un livret de lecture Montessori

- Définir le public.
- Choisir l'objectif de l'atelier.
- Préparer l'installation.
- Introduire le thème.
- Lire ou faire lire.
- Questionner simplement.
- Valoriser les réponses.
- Clôturer l'activité.

Choisir et utiliser différents supports de lecture adaptés

- Les supports courts et accessibles
- Les critères d'un bon support
- Les supports à éviter ou à utiliser avec précaution
- Créer une "boîte à outils lecture" pour animer facilement

Animer un atelier lecture vivant, interactif et valorisant

- Lire à voix haute
- Faire vivre l'histoire
- Favoriser les échanges
- Laisser le choix :
- Gérer les situations difficiles

Créer des projets autour du livre

- La bibliothèque ambulante
- Le club de lecture adapté
- Le recueil collectif
- Les ateliers thématiques
- Les projets intergénérationnels

Créer son atelier lecture prêt à animer

Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de

handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 77 16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple

0 800 147 777 01 64 19 11 40

contact@mdph77.fr

Contact :

POITOUX Stéphanie

s.poitoux@hotmail.com

0658179612

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En



particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Contactez-nous

Stéphanie POITOUX

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

Élodie BONITO

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

www.spaudits.fr

Retrouvez toutes nos formations et le détail
de nos accompagnements sur notre site internet.